

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 25/1 (1998)

DOI: 10.11588/fr.1998.1.61222

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

pauté et les figures des principaux évêques, le chapitre étant peut-être un peu laissé dans l'ombre. Les relations féodales font l'objet d'une présentation soignée, et les dynamiques sociales sont parfaitement soulignées, d'une bourgeoisie urbaine en marche vers la constitution d'une noblesse de robe à l'ombre du prince évêque, d'une noblesse féodale, attachée à la défense de son honneur, mais aux prises avec des difficultés économiques et politiques, cherchant sa voie entre l'empereur, l'évêque et les puissances italiennes avoisinantes, surtout Venise, qui attire dans son orbite certains nobles des confins. Ne sont cependant guère présents les milieux des humbles, gens des métiers en ville, gens des campagnes et le lecteur se demande ce qui pousse les paysans de la principauté à entrer dans le grand mouvement qui embrase la majeure partie de l'ouest de l'empire germanique. Il n'en reste pas moins que des analyses, telle celle d'un personnage comme Sigismond de Thun, sont particulièrement révélatrices du glissement vers la ville de certains grands nobles qui n'hésitent pas à quitter leur fief montagnard.

Si l'histoire sociale est assurément au cœur de la recherche menée par l'auteur, il n'en faut pas moins déplorer certaines lacunes, qui ne vont pas sans nuire à la bonne compréhension de l'ouvrage. Une seule carte à la p. 183 se contente de donner l'ordonnancement politico-institutionnel de la principauté, en distinguant les juridictions qui relèvent directement de l'évêque, les juridictions féodales relevant de l'évêque, les juridictions directes du comté de Tyrol et celles féodales relevant de ce même comté. Encore faut-il relever que la carte elle-même ne reproduit pas exactement les données de la légende. Il manque ici une autre carte qui puisse apporter des données structurelles de la géographie, fondamentales d'un territoire de montagne, avec les grandes routes et les ressources principales d'une région assurément pauvre, mais où se révèlent tout de même certaines zones plus favorisées (exemple de la vallée du Noce, p. 350) et des mines. Un tableau des structures économiques aurait ainsi permis de mieux saisir la place particulière des juristes tridentins au sein d'une ville au tissu économique très pauvre, malheureusement non décrit (p. 203), comme d'une noblesse appelée à pressurer les populations paysannes qui lui sont soumises. Serait alors mieux ressorti le sort des nobles du *contado*, surtout des petits châtelains, portés au XVI^e siècle à rechercher alliance avec la noblesse de robe urbaine.

L'ouvrage est accompagné d'une riche bibliographie, où sont distingués les sources primaires, sans que soient cependant cités les fonds d'archives proprement consultés, et les ouvrages qui sont l'objet d'une citation dans le corps du développement (manque ici le travail de F. Rapp sur les origines médiévales de l'Allemagne moderne). Un index des noms de personnes termine le livre, mais un index des noms de lieux n'aurait pas été inutile pour permettre à qui le voudrait de suivre notamment l'aventure de certains châteaux de la principauté.

Pierre RACINE, Strasbourg

Matthias WIRZ, « Muerent les moignes! ». La révolte de Payerne (1420), Lausanne (Université, Section d'histoire) 1997, 333 p. (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 19).

L'événement serait sans grand intérêt – toutes les villes se révoltent à l'occasion – si on ne pouvait le reconstituer minutieusement et, surtout, à travers les dires de ceux qui l'ont vécu. Une enquête longue (140 p. d'édition) et détaillée (71 allégués, 147 témoins) est utilisée comme source de renseignements sur la révolte et, en elle-même, comme révélateur des modalités du retour à l'ordre.

Payerne, à l'ouest de Berne et Fribourg, s'est développée autour d'un prieuré clunisien; le prieur en est seigneur, mais le duc de Savoie exerce l'avouerie du monastère. Les habitants ont en quelque sorte deux maîtres, aux droits entremêlés. Les prétentions foncières du prieur sont à l'arrière-fond de la révolte. Elle éclate dans l'hiver 1419–1420 et entraîne la fuite du prieur; la ville est aux mains des habitants de février à novembre 1420.

Il ne faut pas imaginer des mois de combats et de siège, suivi d'une répression à la mesure de la révolte. Tout se réduit pour les habitants à un tohu-bohu, sans personne à affronter et donc sans mort. Il n'aurait pu y en avoir que par lynchage d'officiers, de moines ou de familiers du prieur, mais pas par affrontement, faute de combattants dans le camp des seigneurs. C'est l'un des intérêts du livre que de montrer un ordre politique qui existait sans que ni le prieur, ni le duc n'aient dans la ville de forces à déployer comme menace ou moyen d'action, qui s'évanouit dès qu'il est contesté et qui se rétablit par une simple procédure judiciaire et des amendes.

En fait, la ville est entrée en sécession ... Dès que le prieur s'est enfui, on tend des chaînes aux portes, on remplit d'eau les fossés (p. 119–121). Durant de longs mois incertains, Payerne est un camp retranché où l'on s'agite, malmène un peu les moines et leurs serviteurs, jusqu'à l'arrivée d'un envoyé du duc Amédée VIII, porteur d'une citation générale à comparaître. On hésite; tandis que les »sages«, surtout les responsables de la commune, veulent s'en remettre au souverain, d'autres tentent de tuer un officier du couvent. La soumission l'emporte. La procédure d'enquête peut commencer et c'est elle qui nous fait connaître dans le détail les événements qui viennent de s'achever.

Bien édité, le texte de l'enquête est exploité avec une grande sûreté méthodologique, tant dans la prise en compte de la cohérence juridique du document, que dans la critique des témoignages. Les témoins, presque tous des accusés potentiels, répondent avant tout à des allégés qui sont au fond les accusations du prieur; leurs réponses sont non seulement partielles et subjectives, comme tout témoignage, mais entachées de réticence, puisqu'on avait intérêt à n'avoir rien su, rien vu, rien voulu et rien fait ... L'auteur est parvenu de façon intéressante à limiter l'arbitraire qu'il y a à accréditer ou à discréditer tel ou tel point des dépositions.

Ce texte enrichit la connaissance des mécanismes de la violence politique justement parce qu'on n'a fait que la frôler; le meurtre apparaît moins comme le risque d'un enchaînement d'événements, d'un échauffement des passions, que comme une possibilité fascinante. »Tapper fort sur les moines!« est le mot d'ordre des révoltés (p. 137), jamais mis en pratique, »mort aux moines« un de leurs cris (p. 143), lorsqu'ils manifestent devant le monastère, jamais envahi en huit mois de sécession ... alors qu'il y a une douzaine de moines et quelque 1500 habitants; signalons surtout (p. 154–155) le plaidoyer des extrémistes pour qu'il y ait un meurtre, n'importe lequel, avant tout début de négociation avec le duc. Intéressant aussi le maniement de l'image et de la dérision: les révoltés ont un mot d'ordre et une bannière neuve; ils troublent la liturgie en criant aux moines (noirs!, ce sont des clunisiens) »corbeaux, crot, crot« (p. 180), etc.

Les modalités du retour à l'ordre ne sont pas moins intéressantes. Il y a des raisons de politique locale (notamment, la combourgeoisie de Payerne avec Berne et Fribourg, villes puissantes et non savoyardes) au règlement différé, purement judiciaire et, somme toute, bénin de la révolte, mais l'important est ailleurs, comme le montre l'auteur (p. 163), dans la conception que se fait Amédée VIII de son pouvoir. Sa réputation de »nouveau Salomon« atteste qu'il se voit en arbitre, alors qu'un autre prince aurait pu régler cette affaire en fonction de l'atteinte portée à sa »majesté«. Il est possible, je crois, de confirmer que la mansuétude du duc ne correspondait pas à un calcul politique ou à une éventuelle faiblesse de ses moyens d'action, puisque son regard sur le dossier payernois ne changea pas jusqu'à sa mort: l'auteur, qui signale, p. 164, que le monastère abandonna trente ans plus tard les prétentions qui avaient été à l'origine de la révolte, ne relève pas que l'apaisement intervint durant les quelques années (1446–1451) où c'est Amédée VIII, devenu pape, puis cardinal-légit, qui est à la tête du monastère ...

Ainsi, l'enquête est peut-être moins instruction judiciaire qu'information pour le prince; cette volonté de savoir rend possible une sentence »juste«. Elle révèle aussi une sourde inquiétude devant les menées secrètes des sujets, leurs conseils de ville clandestins (sans annonce de cloche et sans présence d'un officier savoyard), leurs mots d'ordre, leurs rencontres avec les habitants d'un village voisin. Les conciliabules intéressent et inquiètent au fond plus que les

troubles et les mots choisis renvoient au lexique du complot (*ligua, unio, monopolium, conspiracio*, p. 170–171) voire du procès de sorcellerie (*veniendo ad eorum sectam* pour les conseils de ville clandestins, p. 171), qui, M. Wirz le rappelle, est »inventé« à cette époque et dans les Etats d'Amédée VIII (p. 63–64). Il se peut que l'affleurement de cette inquiétude doive quelque chose au pouvoir savoyard, à son exercice comme à sa conception.

Jean-Daniel MOREROD, Neuchâtel

Laurence PFISTER, *L'enfer sur terre. Sorcellerie à Dommartin (1498)*, Lausanne (Université, Section d'histoire) 1997, 325 S. (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 20).

»Eine Frau in einem Dorf wird von einem schwächlichen Kind entbunden, das einige Tage später stirbt. Ein von einer unbekanntem Krankheit befallenes Rind geht ein. Zwei Schweine verschwinden, ohne eine Adresse zu hinterlassen. Kein Zweifel, da steckt eine Hexe dahinter. Diese ist schnell gefunden. Verhaftet, gesteht sie alles, den Sabbat und den Rest«. So schilderte Lucien Febvre 1948 in den »Annales«, wie mehr als zweihundertfünfzig Jahre lang aus Frauen, aber auch vereinzelt Männern Hexen gemacht wurden. Ein mit vertrauten Erfahrungswerten nicht zu fassendes Unglück bricht herein, wofür ein Schuldiger oder eine Schuldige gesucht werden muß.

Seit einiger Zeit nun befaßt sich die Geschichtswissenschaft mit dem Mechanismus, durch den ganz bestimmte Individuen als Hexen »identifiziert« wurden. Dabei ist dem sozialen Umfeld dieser Hexen ein entscheidendes Gewicht im sogenannten »Labelling«-Prozeß zuerkannt worden: »Die Unerklärbarkeit eines Vorfalles als solche genügt nicht, um den Verdacht auf Hexerei aufkommen zu lassen«, schrieb Alan Macfarlane in seiner 1970 erschienenen Monographie »Witchcraft in Tudor and Stuart England«, einer bahnbrechenden Studie zum sozialen und wirtschaftlichen Hintergrund der neuzeitlichen Hexenverfolgung in Essex. Das entscheidende Moment lag im Verhältnis des Opfers zu seinen späteren Anklägern. Was letztlich zum »Labelling« einer bestimmten Person führte, war weniger das erlebte Leid oder der erlittene Verlust, sondern die gestörte Beziehung zu den Dorfgemeinschaften. Somit erklärt sich auch, daß manche Vorfälle, welche in einer Denunzierung mündeten, für die Zeitgenossen im Grunde genommen gar nicht so fremd sein konnten, wie eben die von Febvre erwähnte Geburt eines schwächlichen Kindes. Die Anklagen betrafen, so Macfarlane, meist Leute, die sich genau kannten; in der überwiegenden Zahl der Fälle waren es Nachbarn, die denunzierten. Das gilt für das dörfliche Essex des 16. und 17. Jhs., das gilt aber auch für andere ländliche Gebiete, in denen Hexerei endemisch vor sich hinflackerte. Ein anderes Bild geben hingegen die sich flächenbrandartig ausbreitenden Panikprozesse ab, welche häufig dichtbesiedelte Regionen betrafen: Da scheinen die Anschuldigungen vielmehr von der Eigendynamik des Verfahrens bestimmt.

Was das »Labelling« von Hexen angeht, gewähren neuzeitliche Prozesse dem Forschenden vielfach größere Einblicke als ältere; der Grund dafür liegt in der Arbeitsweise des Inquisitionstribunals, welches der Geheimhaltung verpflichtet war. So galt es, die Belastungszeugen, die während der Voruntersuchung gegen eine Person aussagten, zu schützen. Das heißt aber, daß sich die Akten dieser Voruntersuchungen äußerst selten erhalten haben – und damit ausgerechnet die Quellen, welche für die Identifizierung einer Hexe am aufschlußreichsten sind.

Die Akten der Voruntersuchung gegen François Marguet, gegen den im Herbst 1498 in Dommartin wegen Hexerei vorgegangen wurde, sind erhalten geblieben – ein Glücksfall. Doch auch sonst bietet Dommartin dem Hexenforscher ein außerordentliches Betätigungsfeld, litt doch das Waadtländer Dorf – rund 18 Kilometer nordöstlich von Lausanne gelegen – an der Wende vom 15. zum 16. Jh. an einem endemischen Hexenfieber. Ein im europäischen Rahmen früher Ausbruch ist 1438 belegt, doch haben sich die betreffenden Dokumente nur